



Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La **taxe d'apprentissage** a pour but de faire participer les employeurs au financement des dépenses nécessaires au développement de l'enseignement général, technologique, professionnel et de l'apprentissage.

La **taxe d'apprentissage** pour :

- Acquérir de nouvelles ressources pédagogiques innovantes dont celles porteuses de nouvelles technologies.
- Renouveler et actualiser les équipements techniques et scientifiques.
- Réaliser des actions techniques et professionnelles concrètes sur le terrain en France et à l'étranger.
- Organiser des voyages, visites et sorties pédagogiques.

Avant le 1^{er} mars 2018,
les entreprises
doivent régler la taxe d'apprentissage auprès de leur organisme collecteur.

Répartition et affectation de la taxe d'apprentissage



Comment affecter votre taxe d'apprentissage ?

Tous les sites de l'EPLEFPA du Loiret peuvent percevoir de la taxe d'apprentissage issue de tous les organismes collecteurs. Choisissez de nous verser votre taxe d'apprentissage en indiquant simplement votre cotisation au titre du quota et celle au titre du hors quota sur le bordereau de votre organisme collecteur.

Versement en nature

Votre entreprise peut également attribuer du matériel neuf ou d'occasion au titre de la taxe d'apprentissage. Le don en nature viendra en déduction sur le hors quota.

* Versement possible au(x) CFA si le coût de formation de(s) apprenti(s) n'a pas été intégralement couvert par la part quota.





Le LEGTA Le Chesnoy

Le Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole propose sur le site du Chesnoy, de la classe de seconde au BTS, jusqu'aux classes préparatoires aux grandes écoles (ingénieurs agronomes et écoles vétérinaires), des formations dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement, de l'agroéquipement et de l'agronomie.

Notre pédagogie s'inscrit dans des approches concrètes et pluridisciplinaires de terrain que vient compléter un enseignement scientifique et technique.

Le lycée présente une belle ouverture à l'international au travers de voyages d'études en classes de seconde générale, baccalauréat et BTS, de projets éducatifs ou de stages professionnels.

Le sport est mis à l'honneur avec une section sportive rugby, dont la vocation est de permettre aux meilleurs élèves d'atteindre un niveau régional voire national tout en réussissant leur projet scolaire.

D'autre part, un Centre Équestre de l'UCPA attenant au lycée assure auprès de nos élèves l'option Équitation-Hippologie présentée au baccalauréat.



Contact

Pour toute information sur la réglementation et le calcul de la taxe d'apprentissage :

Aude Le Tuhaut

06 71 02 67 45

02 38 89 82 60

aude.le-tuhaut@educagri.fr

Merci de bien indiquer nos coordonnées, notre habilitation et code UAI sur le bordereau de la taxe d'apprentissage de votre organisme collecteur.

Pour nous permettre de suivre votre versement, merci de retourner ce document à :

LEGTA Le Chesnoy
2190 avenue d'Antibes
45200 Amilly



Les atouts de notre LEGTA

- Des formations qui répondent aux besoins du monde professionnel.
- Un enseignement alliant théorie et travaux de terrain.
- Une ouverture européenne et internationale : accueil d'un jeune en service civique international, séjours Trans Europe Centre en seconde, section européenne, séjours dans le cadre du MIL «développement international et ingénierie de projet»...
- Des stages en entreprise.
- Une insertion professionnelle ou une poursuite d'études réussie.
- Une vie scolaire active avec de nombreuses activités sportives et culturelles.
- Des projets artistiques et culturels (accueil d'artistes en résidence, café philo, terrain connu, lycéens au cinéma, concerts, ...).
- Des conférences sur différents thèmes agricoles ouverts à tous.



En plus de notre établissement, le CFA de Bellegarde est habilité à recevoir votre taxe au titre du quota.

	LEGTA Le Chesnoy	CFA Bellegarde
Habilitation	Hors Quota	Quota
Catégorie	A	Libre ou obligatoire
Code UAI	0450094H	0451463W
Montant que vous souhaitez verser € €

Les projets 2018

- Spectacle : présentation sur scène des « Fous de Bassan » ; en partenariat avec le GABOR (13 février)
- Concert de Paddy Sherlock au profit de la section européenne (16 mars)
- Salon de l'agriculteur en partenariat avec la Jeune Chambre Economique (16-17 mars)
- Théâtre-forum sur l'alimentation (22 mars)
- Championnat de France de rugby des lycées agricoles (27-28 mars)
- Conférences/débats (avril)
- Voyages Trans Europe Centre (TEC) en Espagne et au Pays de Galles (juin)
- Séjour dans le cadre du MIL «développement international et ingénierie de projet» en Roumanie (octobre)

Votre entreprise	
SIRET	
Représentée par	
Mail	
Téléphone(s)	

